Image not found or type unknown

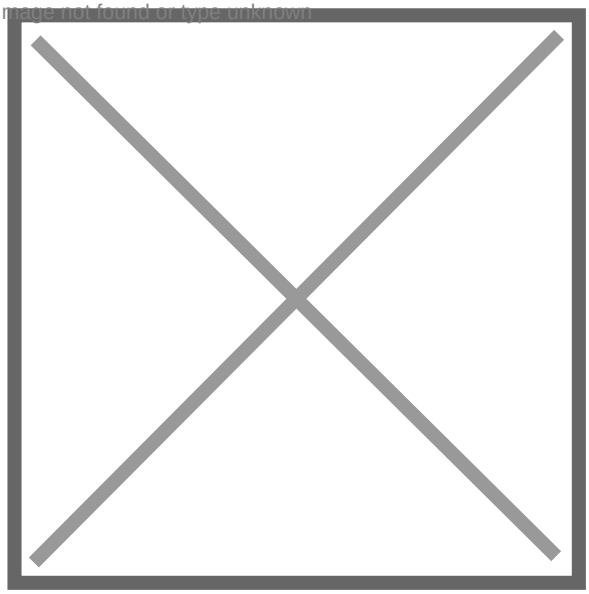

Un conjoint doit-il tout endurer ou la loi protège-t-elle?

Par **iceman59**, le **24/08/2012** à **10:17**

Bonjour,

je recherche des renseignements pour pouvoir aider un ami dans une situation inextricable.
Il est marié sous le communauté de bien et a un enfant. Depuis plusieurs mois, son épouse le trompe, elle ne l'aime plus et veut divorcer. Mon ami accepte la situation (ceci dit il n'a pas d'autre choix). Seulement, le temps que la maison soit revendue et que les finances leur permettent d'entamer concrètement la procédure de divorce, ils doivent "cohabiter"...
Hors, sa femme n'est absolument pas raisonnable, elle s'éclate tous les soirs, vit une vie idilique avec son/ses "amoureux", ne rentrant que pour dormir et soigner son hygiène.

Mon ami gère le foyer, mais cette situation devient de plus en plus douloureuse, sa femme ne comprend pas et il est impossible de la raisonner. Elle ne veut pas quitter la maison, elle prétend que son enfant va lui manquer...du coup, mon ami envisage de partir dans les prochains jours.
Quelle serait la meilleur solution à envisager pour lui? Légalement, peut-il prétendre à quelque droit contre cette attitude?

Merci pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le **24/08/2012** à **13:05**

Bonjour, tant que le jue n'a pas donné l'autorisation de quitter le domicile conjugal, ni l'un ni

l'autre ne peuvent le faire sans se mettre en tord. il faut donc voir un avocat pour entamer le divorce. Soit la maison sera vendue soit le juge décidera de l'attribution du domicile en attendant la vente. S'il souhaite la arde de l'enfant, le mieux s'est de conserver des preuves du comportement actuel de sa femme et de voir comment il va pouvoir s'organiser après pour le ben de l'enfant, cordialement

Par **iceman59**, le **24/08/2012** à **15:15**

Merci pour le conseil, guère encourageant vu l'urgence de la situation....si on extrapôle un peu, il est donc légalement admis qu'un être humain soit contraint de vivre des situations intolérables et extrêmes imposées par son "conjoint", sous peine d'être accusé d'abandon et de perdre son foyer, son enfant ....

Par **stephane51**, le **24/08/2012** à **15:20**

Si votre ami ne supporte plus cette situation (ce que je comprends aisément), il doit entamer une procédure de divorce.
En attendant, tant qu'il n'y a pas danger immédiat, il doit rester dans le logement pour ne pas se mettre en faute. Il doit préparer son divorce et accumuler les preuves contre son épouse. Cela pourra éventuellement servir pour obtenir la garde des enfants, en démontrant l'inconséquence de sa femme, sa vie dissolue (le cas échéant).
Un détective privé pourra l'y aider
Le tout est de réagir avant que la situation ne devienne explosive. Il faut éviter aux enfants de voir leurs parent se déchirer.

Par **iceman59**, le **24/08/2012** à **19:13**

Merci pour les informations, c'est bien ce que je craignais. J'espère qu'il tiendra le coup.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés